

**COMMUNAUTE URBAINE
CREUSOT MONTCEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU BUREAU
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU
1 DÉCEMBRE 2022**

**RAPPORT N° VI-3
22SGADB0151**

**Nombre de conseillers en exercice :
25**

**Nombre de conseillers présents :
17**

**Date de convocation :
25 novembre 2022**

**Date d'affichage :
2 décembre 2022**

**OBJET:
Eau et assainissement - Programme
ressources 2023 - Demande de
participations financières**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote: 22**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 22**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 5**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 3**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 01 décembre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, vice-président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - M. Jean-Yves VERNOCHET - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - Mme Evelyne COUILLEROT - Mme Frédérique LEMOINE - M. Daniel MEUNIER - M. Jean-François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Sébastien GANE - M. Jean-Paul LUARD - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Jeanne-Danièle PICARD
M. Jean-Claude LAGRANGE
M. Gérard GRONFIER
Mme REYES (pouvoir à M. GANE)
M. BURTIN (pouvoir à M. SOUVIGNY)
M. FRIZOT (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. FREDON (pouvoir à M. JAUNET)
M. GOMET (pouvoir à M. PINTO)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Bernard DURAND



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine peut bénéficier des aides financières de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour mener à bien les politiques de préservation de la ressource en eau.

Ces aides sont des subventions ou avances proportionnelles aux dépenses engagées. Les taux d'aides dépendent du type d'opération pris en considération.

Il est proposé de solliciter les aides pour les opérations suivantes, dont les montants et les taux sont précisés de manière indicative :

Opération	Contrat Territorial	Coût estimé	Taux d'aide financière Agence de l'eau Loire Bretagne
Lac de la Sorme - Animation générale et agricole collective 2023	Bourbince	63 000 € TTC	50%
Lac de la Sorme – Suivi de la qualité de l'eau 2023	Bourbince	13 000 € HT	50%

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De solliciter les aides financières aux taux les plus élevés possibles, selon le programme détaillé ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ces aides financières,
- D'inscrire les recettes et dépenses sur les lignes correspondantes du budget annexe de l'eau.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 2 décembre 2022
et publié, affiché ou notifié le 2 décembre 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.